

Première partie

Retour sur l'histoire

Il était nécessaire, pour mieux comprendre les objectifs que poursuit le Gisti et le sens qu'il donne à son activité contentieuse, de retracer la genèse des premiers combats qu'il a menés et de les replacer dans le contexte du début des années 1970, qui est à la fois le moment de la création de l'association et celui où s'opère le tournant de la politique d'immigration.

Liora Israël, qui a contribué à acclimater en France l'étude du « *cause lawyering* », c'est-à-dire des usages militants du droit, revient sur les origines du Gisti. Trois témoins de cette période pionnière racontent leur expérience et leurs récits sont autant de coups de projecteur qui éclairent les modes d'action de l'association : les premières requêtes déposées devant le Conseil d'État, racontées par celui qui a joué un rôle déterminant dans leur rédaction (Philippe Waquet), l'engagement du Gisti aux côtés des grévistes des foyers Sonacotra entre 1974 et 1979, que rappelle l'un des grévistes d'alors, qui deviendra plus tard membre puis salarié du Gisti (Assane Ba), l'investissement du Gisti dans les questions de protection sociale, relaté par celui qui y a mis toute son énergie (Patrick Mony). On trouvera également reproduites les conclusions de Philippe Dondoux sur l'arrêt historique du 8 décembre 1978.

Danièle Lochak, qui a été présidente du Gisti pendant quinze ans (1985-2000), rend compte de la façon dont ces premiers combats se sont prolongés dans le temps et des évolutions qui ont marqué l'activité contentieuse de l'association depuis 1972. Pour compléter ce retour sur l'histoire par ceux qui l'ont faite, les organisateurs du colloque ont demandé à un membre du Conseil d'État – et non des moindres, Bruno Genevois – de donner un point de vue plus extérieur et plus institutionnel sur ce requérant particulier qu'est le Gisti.

